

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Dossier n° E23000149/51

COMMUNE DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme et création d'un Périmètre Délimité des Abords de l'église et du château

### **AVIS ET CONCLUSIONS PORTANT SUR LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE L'EGLISE ET DU CHATEAU**

## **- RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'enquête publique est prescrite à la demande de la Commune de Saint-Parres-aux-Tertres, pour approuver, d'une part, la révision n°4 de son PLU, et d'autre part, le Périmètre Délimité des Abords de l'église et du Château.

En effet, le Code de l'Environnement précise que, lors de la modification d'un PLU ou d'un document en tenant lieu, le maire, après s'être prononcé favorablement au projet de Périmètre Délimité des Abords, diligente une enquête publique unique, portant à la fois sur le projet de modification du document d'urbanisme et sur le projet de PDA.

A l'issue de l'enquête publique, la municipalité sera à même d'arrêter son nouveau Plan Local d'Urbanisme, et l'Architecte des Bâtiments de France pourra présenter au Préfet du Département le Périmètre Délimité des Abords de l'église et du Château.

## **II - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

- Vu les articles L 123-1 et suivants, R122-2, R123-1 et suivants du code de l'environnement, traitant du champ d'application, de la procédure et du déroulement de l'enquête publique

- Vu les articles L621-30, L621-31 et L621-32 du code du patrimoine

- Vu l'arrêté municipal n° 18/2024 en date du 22 février 2024, décidant de l'ouverture de l'enquête publique

- Vu la décision du Tribunal Administratif n° E23000149/51, en date 18 décembre 2023, désignant le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique

- Attendu que le dossier mis à la disposition du public est complet et respecte les prescriptions de l'article R123-8 du code de l'environnement.

- Attendu que les mesures de publicité ont bien été respectées, à savoir :

- l'Est Eclair en date des mardi 27 février 2024 et vendredi 15 mars 2024
- Libération Champagne en date des mardi 27 février 2024 et lundi 18 mars 2024

Par ailleurs, l'affichage en mairie a bien été réalisé (entrée du bâtiment, panneaux en place au niveau de l'accueil réservé à l'enquête, porte du bureau de la personne en charge de l'urbanisme).

De même, tous les emplacements réservés aux informations municipales, et répartis sur le territoire communal, ont été complétés par l'avis d'enquête publique.

Un visuel sur panneaux lumineux, annonçant le déroulement de l'enquête publique, a été programmé pour la période de 27/02 au 12/04/2024 .

Enfin, l'annonce de l'enquête publique a été réalisé dans le bulletin municipal du mois de mars 2024 , sur le compte « facebook » de la commune, ainsi que sur son site officiel.

- Attendu que pendant la durée de l'enquête, j'ai assuré 3 permanences au siège de la mairie de Saint-Parres-aux-Tertres, aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 14 mars 2024 de 08h30 à 11h30
- le samedi 23 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 12 avril de 15h00 à 18h00

Celles-ci se sont déroulées dans d'excellentes conditions matérielles.

Considérant que lors de l'enquête publique, aucune des contributions apportées n'a concerné le projet de Périmètre Délimité des Abords de l'église et du château.

Monsieur Meunier, propriétaire du château, n'a pas émis d'objection à la délimitation proposée, mais a proposé quelques recommandations supplémentaires visant la future urbanisation autour de sa propriété, notamment en rapport avec l'allée arborée conduisant à l'édifice. Celles-ci sont traduites dans sa note écrite figurant en annexe n° 7.

Ce Périmètre Délimité des Abords, se substituant à la règle des 500 mètres de protection autour des monuments classés, permet une approche plus fine, en se recentrant sur les seules constructions présentant une co-visibilité avec les bâtiments classés à protéger ; la préservation du patrimoine architectural de la commune s'en trouvera renforcée.

J'émet un **avis favorable** à la création du Périmètre Délimité des Abords de l'église et du château de la commune de Saint-Parres-Aux-Tertres.

Blaise, le 07 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Rambour', is centered on a light gray rectangular background.

Patrick Rambour